

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX (4.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique (CGFP),

VU l'arrêté n° 2020_035_AR_PER fixant les lignes directrices de gestion pour les ressources humaines,

VU l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne et le tableau des avancements de grade,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'évolution du tableau des emplois, comme suit :

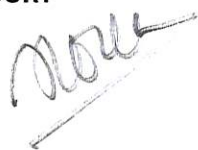
Création de poste	Suppression de Poste	Observations
1 ETP agent de maîtrise	1 ETP adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Promotion interne 2023
2 ETP adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2 ETP adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Tableau d'avancement 2023
1 ETP adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1 ETP adjoint d'animation	Tableau d'avancement 2023
2 ETP rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2 ETP rédacteur	Tableau d'avancement 2023
1 ETP adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 ETP adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Tableau d'avancement 2023
1 ETP adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 ETP adjoint administratif	Tableau d'avancement 2023
2 ETP adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2 ETP adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Tableau d'avancement 2023
1 ETP adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 ETP adjoint technique	Tableau d'avancement 2023
6 ETP adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6 ETP adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Tableau d'avancement 2023
1 ETP technicien principal 1 ^{ère} classe	1 ETP technicien principal 2 ^{ème} classe	Tableau d'avancement 2023
1 ETP brigadier-chef principal	1 ETP gardien-brigadier	Tableau d'avancement 2023

AUTORISE Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023	
Reçu en préfecture le 02/02/2023	
Publié le	
ID : 001-210101739-20230131-2023_004_DEL-DE	

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.